

# Déclaration harmonisée sur le portail PCN

Formation à distance

## Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Interpréter le contexte réglementaire européen et identifier ses obligations.
- Appréhender les modalités de déclaration obligatoires et faire une déclaration auprès des organismes consultatifs européens.

## Contenu

### Contexte réglementaire européen

Article 45 et annexe VIII du règlement CLP, focus sur la France

### États des lieux de la mise en oeuvre de l'harmonisation par les États Membres

États Membres connectés, langues de soumission, décision sur la conservation des systèmes nationaux, etc.

### Contenu de la déclaration et outils associés

Format PCN, portail PCN, UFI, EuPCS, etc.

### Cas pratiques

Déclaration d'un mélange dangereux sur le portail PCN

### Conclusion

## Moyens pédagogiques

- Formation à distance *via* une plateforme dédiée
- Exposé théorique
- Questions-réponses tout au long de la formation
- Support de formation remis aux stagiaires par email après la formation

## Public et Prérequis

**Public** : Rédacteurs de FDS, responsables HSE, responsables réglementation, responsables qualité et toute personne concernée par les impacts et la mise en oeuvre de REACH et du CLP.

**Prérequis** : Aucun

## Durée et Dates

**Durée** : 2h30

**Horaires** : à définir

**Dates** : à définir

## Évaluation et Suivi

Fiche d'évaluation – Questionnaire de positionnement et questionnaire de fin de formation

À l'issue de la formation, un support par email d'une durée d'un mois permet de répondre aux éventuelles interrogations. Ce support est limité aux éléments vus en formation.